

S'investir plus efficacement
dans la gestion des risques



ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Intensifier la réalisation
des PPR

Améliorer la sécurité
dans les campings

OBJECTIFS DU SDAGE

SYNTHÈSE PANORAMIQUE

Concernant la gestion du risque inondation, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée-Corse, compte tenu de ce qu'une démarche nationale était en cours, s'est appuyé tout particulièrement :

- sur la circulaire interministérielle du 24-01-1994 relative à la prévention contre les inondations,
- sur la circulaire du 17/07/94 concernant la relance de la cartographie réglementaire des risques naturels prévisibles ainsi que sur le décret du 5/10/95 créant les plans de prévention des risques (PPR).

D'une manière générale, le bassin RMC est soumis à divers régimes climatiques qui engendrent des inondations plus ou moins brutales. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres le SDAGE a recommandé une gestion globale et solidaire des bassins versants.

Depuis la parution du SDAGE, de nombreuses études à l'échelle des grands axes fluviaux ont vu le jour ou sont en cours (plan de gestion Saône, étude globale Rhône...) ; d'autre part, cette préoccupation est également prise en compte dans les contrats de rivières nombreux en RMC.

Cinq volets correspondants aux objectifs principaux du SDAGE composent le module gestion du risque inondation.

- volet 1 : suivi de l'identification et de la préservation des champs d'inondation par des démarches globales à l'échelle des bassins ;
- volet 2 : suivi de la mise en place de structures de gestion et d'entretien ;
- volet 3 : suivi de la mise en oeuvre des procédures réglementaires de prévention des risques d'inondation ;
- volet 4 : dispositif de surveillance des crues rapides ;
- volet 5 : suivi de l'amélioration de la sécurité vis à vis du risque inondation pour les campings.

A ces volets correspondent essentiellement des indicateurs de réponse de la collectivité face au phénomène étudié. Les indicateurs réalisables à court terme tels qu'ils ont été identifiés par le groupe de travail correspondent :

- au volet 3 : risq 6 - suivi de la mise en oeuvre des PPRi
- au volet 5 : risq 9 - suivi de l'amélioration de la sécurité vis à vis du risque inondation pour les campings

Les autres indicateurs relèvent du moyen terme ou du long terme.